



Journée de solidarité aux personnes âgées

Par **Greg20023**, le **05/06/2014** à **11:50**

Bonjour,

j' aurais une question pour vous .

Le lundi prochain étant férié, je dois poser ma journée (pour la solidarité aux personnes âgées), or , c' est ma journée de repos le lundi (car je travaille le samedi).

Mon patron me dit que je dois poser une journée de congés ce lundi , mais en plus , que je ne peux pas récupérer ma journée de repos.

est ce vrai , légal ?

J' ai lu sur internet, qu on offrait soit un jour posé , soit un jour de repos , soit on travaillait.

Dans le cas contraire à ce qu'il me dit , y a t-il un texte ou quelque chose a lui mettre sous le nez ?

Ma convention collective est celle de Commerce de Gros .

Merci de votre aide .